

Le Comité considère ensuite la rédaction de son « Rapport au Sénat » sur la région des Antilles.

A 12h. 45 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

## RÉUNION DE L'APRÈS-MIDI

(14)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité se réunit cet après-midi, à huis clos, à 2 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (président), Carter, Eudes, Gouin, Grosart, Laird, Quart et Robichaud. (8)

*Aussi présents:* (Les mêmes personnes qu'à la réunion du matin.)

Le Comité poursuit son étude du « Projet de rapport ».

A 4h. 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

MARDI, le 16 juin 1970

(15)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité senatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin, à huis clos, à 11h. 15.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Carter, Eudes, Fergusson, Haig, Laird et Yuzyk.—(8)

*Aussi présents:* M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des Affaires extérieures et du Commerce étranger et M. Bernard Wood, Adjoint à la recherche du Comité.

Le Comité reprend son étude du « Projet de rapport » dans la forme révisée qui a été adoptée à la suite de la réunion du 9 juin 1970. Le rapport est modifié davantage et sur la proposition de l'honorable sénateur Carter,

*Il est décidé:* Que ledit rapport sera adopté sous le titre « Rapport au Sénat » du Comité et qu'il sera présenté au Sénat par le président tout comme l'a été le rapport du Comité concernant les relations canado-antillaises.

Sur une proposition de l'honorable sénateur Laird,

*Il est ordonné:* Que le Comité fasse imprimer sous forme de brochure, 1,500 exemplaires bilingues de son Rapport au Sénat concernant les relations canado-antillaises.

*Il est convenu:* Que le Comité fera imprimer à titre d'annexe « H » aux présentes délibérations, un index du texte imprimé des délibérations du Comité, tenues au cours de la session actuelle et de la session dernière, concernant la région des Antilles.

A 12h. 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

**ATTESTÉ:**

*Le Greffier du Comité,*

E. W. Innes.